

2017 DAC 799 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour contribuer au financement de projets des bibliothèques.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les achats de collections et de mobiliers pour les établissements récents, les travaux de restructuration, les projets innovants et les coûts liés à l'extension des horaires sont éligibles aux subventions que l'Etat attribue dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour contribuer au financement des bibliothèques.

Les projets susceptibles d'entrer dans le cadre des subventions en 2017 sont les suivants :

- La médiathèque Françoise Sagan (10e) pour ce qui concerne les collections

La construction de cette médiathèque s'inscrit dans une vaste opération de réhabilitation du Carré Saint Lazare qui a permis d'y aménager une médiathèque d'une surface de 3 500 m². Ce grand projet vise à créer un équipement culturel accessible à tous proposant d'une part une offre complète de documents et services d'une médiathèque (livres pour adultes et jeunesse, CD, DVD, périodiques, postes multimédia, animations, ...), d'autre part un important fonds patrimonial de la littérature jeunesse. Son ouverture a eu lieu en mai 2015.

- La bibliothèque de la Canopée (1er) pour ce qui concerne les collections

Intégrée au projet de rénovation des Halles et implantée dans la Canopée, la bibliothèque occupe une surface de 1350 m². Doté d'une collection de 37 500 documents à terme, l'établissement s'attache à valoriser les pratiques collaboratives et participatives. Il propose des fonds spécialisés et des services innovants sur les cultures urbaines et le numérique. Une collection d'actualité tournée vers la vie pratique, les loisirs, la bande dessinée, les familles et les publics sourds vient répondre aux demandes et besoins des futurs usagers. Son ouverture a eu lieu en avril 2016.

- La bibliothèque Lagny (20e) pour ce qui concerne les collections et le primo-équipement :

Une nouvelle bibliothèque située rue de Lagny dans le 20^e arrondissement, d'une surface de 1 050 m², ouvrira ses portes en septembre 2017. Cet établissement est situé dans un quartier avec une population jeune mais aussi éloignée de la culture et avec une forte connotation sociale. Dans le projet de la bibliothèque l'accent est mis sur l'élargissement des publics ainsi que sur la mixité des âges. Cela se traduira par des espaces très modulables avec une importance donnée aux espaces de convivialité et de lecture sur place, ainsi qu'aux espaces de travail silencieux, de formation multimédia, d'animation et d'exposition. La bibliothèque aura aussi une dimension participative, le riche tissu associatif sera consulté pour permettre aux habitants de construire avec les bibliothécaires une partie de l'offre d'animation et de collections

- Le développement de l'offre numérique des bibliothèques

Depuis 2015, la Ville de Paris met gratuitement à disposition des personnes inscrites en bibliothèques des livres numériques. Le budget annuel consacré à ces achats est de 100 000 euros TTC.

- Le changement de technologie du marquage des collections des bibliothèques Marguerite Audoux (3e) et Gutenberg (15e)

Le passage à la technologie RFID de ces bibliothèques permettra d'installer des automates de prêt rendant ainsi les usagers plus autonomes et libérant les agents de tâches difficiles et répétitives.

- L'extension des horaires des bibliothèques de la Canopée (1er) et Hélène Berr (12e)

L'adaptation de nos services publics au rythme de vie des Parisiens est un enjeu fondamental. C'est dans ce cadre que l'ouverture dominicale des bibliothèques sera développée progressivement d'ici 2020. La très forte fréquentation des cinq bibliothèques déjà ouvertes le dimanche confirme l'attente de nombreux usagers (familles, étudiants, personnes isolées, ..) de pouvoir disposer d'un lieu culturel proposant des prêts de documents, des places de travail et la possibilité de lire et consulter sur place des documents dans un cadre convivial. L'Etat, sur la base d'un objectif identique, s'engage à aider les collectivités qui étendent ou font évoluer les horaires d'ouverture de leurs bibliothèques. Il est ainsi susceptible de subventionner une partie des coûts induits par l'évolution des horaires décidée par une collectivité, et cela pour une durée de 5 ans. La bibliothèque de la Canopée (1^{er}), inaugurée en avril 2016, ouverte le dimanche, et la médiathèque Hélène Berr (12^e), ouverte le dimanche depuis le 22 janvier 2017 répondent aux conditions d'éligibilité de ce nouveau dispositif qui permet la participation de l'Etat aux coûts de personnels, de gardiennage et de nettoyage des locaux.

- La restructuration de la bibliothèque Robert Sabatier (18e)

Construit en 1967, cet établissement nécessite une restructuration importante qui permettra de rendre les locaux accessibles, de rénover les installations de chauffage et de moderniser les espaces tout en les réorganisant.

J'ai l'honneur de soumettre à votre assemblée, un projet de délibération ayant pour objet :

- de m'autoriser à solliciter ces deux subventions auprès de l'Etat ;
- de constater les recettes correspondantes de la Ville de Paris, exercice 2017 ou ultérieurs, mission 340, domaine fonctionnel V321, au budget d'investissement nature 1321 et au budget de fonctionnement, nature 746.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DAC 799 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour contribuer au financement de projets des bibliothèques.

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de solliciter auprès de l'Etat des subventions pour la construction de nouvelles bibliothèques ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisé à solliciter auprès de l'Etat deux subventions dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

Article 2 : Les six subventions sollicitées concernent :

- les dépenses d'achats des collections de la médiathèque Françoise Sagan (120 366 euros HT), de la bibliothèque de la Canopée (52 209 euros HT) et de la bibliothèque Lagny (108 973 euros HT). L'ensemble de ces dépenses prévisionnelles 2016 se monte à 281 548 euros HT.
- les dépenses liées au développement de l'offre numérique, soit 94 786 euros HT.
- les dépenses liées au changement de technologie de marquage des collections (RFID) des bibliothèques Marguerite Audoux (3e) et Gutenberg (15e), soit 58 327,04 euros HT.
- les dépenses de personnel, nettoyage et gardiennage induites par l'ouverture dominicale des bibliothèques de la Canopée (1er) et Hélène Berr (12e), soit 425 222 euros HT.
- les dépenses de travaux de restructuration de la bibliothèque Robert Sabatier (18e), soit 1 383 300 euros HT.
- les dépenses de mobiliers et matériels consécutifs à l'ouverture de la bibliothèque Lagny (20e), soit 274 051,81 euros HT.

Article 3 : Les recettes escomptées seront constatées sur l'exercice 2017 ou ultérieurs, mission 340, domaine fonctionnel V321, au budget d'investissement, nature 1321 et au budget de fonctionnement, nature 746.